

**POUR VIVRE LE SACREMENT DE LA RECONCILIATION
OU RENCONTRER UN PRÊTRE...**

* Une célébration sera prévue quelques jours avant Noël et quelques jours avant Pâques. Elle sera annoncée via le journal paroissial.

* Ou contacter M. le Curé Patrick Willocq (069/77.79.03 – 0479/62.66.20)

SI QUELQU'UN DE MA FAMILLE EST MALADE...

* Si quelqu'un souhaite recevoir les SACREMENTS DES MALADES, contacter M. le Curé Patrick Willocq (069/77.79.03 – 0479/62.66.20)

* Régulièrement, une Messe ou un Temps de prière (Chapelet...) sera organisé par l'Équipe des Visiteurs de Malades dans les Maisons de repos de l'entité. Il est alors possible de demander les Sacrements des Malades au Prêtre.

* Les personnes qui souhaitent avoir recours à un « visiteur de malades » (rencontre, prier ensemble, recevoir la Communion) peuvent prendre contact avec Mme Anne-Marie Richard (069/66.37.86).

POUR LES FUNERAILLES D'UN PROCHE...

Lorsqu'un décès survient dans votre famille, et si vous souhaitez que des funérailles chrétiennes soient célébrées dans l'église paroissiale (voir au verso), il vous suffit de contacter M. le Curé Patrick Willocq (Tour Saint-Pierre 15 à Leuze – 069/77.79.03 – 0479/62.66.20 – patrickwillocq@skynet.be). Souvent, les Pompes Funèbres se chargent de cette démarche...

Selon le Droit de l'Église (Code de Droit canonique, c. 530 5°), c'est le Curé qui porte la responsabilité de la célébration des Funérailles dans les paroisses dont il a la responsabilité. Pour le Doyenné de Leuze, les Funérailles seront donc célébrées par M. le Curé Patrick Willocq. En cas d'impossibilité de sa part, il délèguera l'un des deux diacres de l'unité pastorale, M. Jean-Marie Bourgeois ou M. Michel Hublet ; si nécessaire, un autre prêtre/diacre sera désigné par M. le Chanoine P. Willocq.